Service départemental d'incendie et de secours
HAUTE-LOIRE

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE**

AR Prefecture
043-284300019-20240412-2024_DELCA_06-DE
Reçu le 22/04/2024

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

# Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

## Séance du 12 avril 2024

Membres en exercice : 22
Présents : 19
Procuration : /
Nombre de votants : 19
Votes pour : 19
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 5 mars 2024

## DÉLIBÉRATION N° 2024-06

## Affectation du résultat

L'an deux mille vingt-quatre, le 12 avril, à 9 h 30, le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M$^{me}$ Marie-Agnès PETIT, Présidente du conseil d'administration.

**Membre de plein droit**

Était présent : M. Yvan CORDIER, Préfet de la Haute-Loire, Monsieur Aurélien DUVERGEY, directeur des services du cabinet de la Préfecture.

Était excusé : /

**Membres élus avec voix délibérative**

Titulaires présents :
M$^{mes}$ Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL.

MM Raymond ABRIAL, Jean-Paul AULAGNIER, Remi BARBE, Jean-Marc BOYER, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, Olivier CIGOLOTTI, Philippe DELABRE, André FERRET, Pierre LIOGIER, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD, Jean-Luc VACHELARD.

Titulaires Excusés :
M$^{mes}$ Christelle VALANTIN.

MM Jean-Paul LYONNET, Jean-Paul VIGOUROUX

Suppléant :
M. Guy JOLIVET.

**Membres de droit avec voix consultative**

Titulaires présents :
Colonel Frédéric ROBERT, Directeur – Chef de Corps du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'UDSP43 - Médecin-lieutenant-colonelle Hélène JURY, Médecin-cheffe du SDIS43 – Lieutenant Pierre CHAUSSE, sapeur-pompier professionnel officier – Adjudant-chef Damien CHAPUIS, sapeur-pompier professionnel non officier - Commandant Jean-Michel BERINGER, sapeur-pompier volontaire officier.

Titulaires excusés :
Adjudant-chef Richard CONCHON, sapeur-pompier volontaire non officier.

Suppléants présents :
Colonel Guillaume OTTAVI, Directeur adjoint – commandant en second, Caporal-cheffe Laurie BOUTHEON, sapeur-pompier volontaire non officier.

Assistaient également à la séance :
Lieutenant-Colonel Patrice ACHARD, chef d'État-major, – Commandant Mathieu LARTAUD, chef du groupement territorial Est – Commandant Xavier LECHTEN, chef du groupement opération – Commandant Pascal PERRIN, chef du groupement technique – Monsieur Bertrand MOURGUES, chef du groupement SIC - Madame Séverine LASHERMES, service finances.

**Organisme partenaire du SDIS disposant d'une voix consultative**

Présent : M. Pascal ROMEAS, conseiller aux décideurs locaux.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

AR Prefecture
043-284300019-20240412-2024_DELCA_06-DE
Reçu le 22/04/2024

**DÉLIBÉRATION N° 2024-06 : Affectation du résultat**

Le compte administratif 2023 présente :

- Un excédent d'investissement de 991 696,89 € ;
- Un excédent de fonctionnement de 165 428,13 €.

| | RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 | | | |
|---|---|---|---|---|
| | **Mandats émis** | **Titres émis** | **Reprise résultats antérieurs** | **Résultat/Solde** |
| **Investissement** | 7 539 046,57 € | 8 599 328,12 € | - 68 584,66 € | 991 696,89 € |
| **Fonctionnement** | 20 015 618,94 € | 20 181 047,07 € | 0.00 € | 165 428,13 € |

Le résultat de clôture de l'exercice est donc de 1 157 125,02 €.

Toutefois, le solde des RAR étant de - 1 962 746,75 €, le besoin de financement de la section d'investissement (cumul du résultat d'investissement de clôture et du solde des restes à réaliser) se porte à - 971 049,86 €.

Considérant que si l'excédent de fonctionnement ne suffit pas pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, cet excédent doit être affecté en totalité à l'investissement via le compte 1068.

L'affectation du résultat s'envisage donc comme suit :

| | | |
|---|---|---|
| 001 + RAR | Déficit d'investissement reporté | - 971 049,86 € |
| 002 | Déficit de fonctionnement reporté | 0 € |
| 1068 | Excédents de fonctionnement capitalisés | **165 428,13 €** |

**Après avoir entendu l'exposé, les membres du conseil d'administration affectent la totalité de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement.**

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE AU RETOUR DE LA PRÉFECTURE

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

MARIE-AGNÈS PETIT